

Rémunération des fonctionnaires :

Les agents du service public continuent de se faire balader !



Le 14 mars, soit trois jours avant une manifestation prévue sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, la ministre de la Fonction publique avait fait des annonces sur le salaire minimum du public et la possible revalorisation du point d'indice. Où en sommes-nous à l'approche du 1er mai ?

→ quelles sont les annonces concrètes de la ministre ?

/ Le maintien quoi qu'il arrive du salaire minimum dans la fonction publique au-dessus du SMIC. Il sera immédiatement revalorisé si la hausse de l'indice des prix à la consommation est supérieure à 2%.

/ Pour tenir compte de l'inflation et protéger le pouvoir d'achat de 5,6 millions d'agents publics, le dégel du point d'indice avant l'été.

→ qu'est-il prévu pour le SMIC au 1^{er} mai 2022 ?

Selon le ministère du Travail, le SMIC doit augmenter d'environ 2,5 % au 1^{er} mai, du fait de la forte inflation enregistrée depuis janvier, ce qui représente entre 30 à 35 euros nets. (les annonces tomberont le 15 avril)

→ quels effets sur le salaire minimum de la Fonction publique ?

Un relèvement de l'indice minimum de traitement, légitime mais purement mécanique, à destination des premiers grades de la catégorie C (et B à présent), pour éviter que des agents se retrouvent rémunérés en dessous du SMIC. Une opération prévue au même moment que la hausse du salaire minimum et calquée sur son pourcentage d'augmentation.

Le 1^{er} janvier dernier, déjà pour tenir compte d'une hausse du SMIC, l'indice minimum de traitement avait augmenté de 14 euros nets, ce qui correspond à l'indice majoré 343.

→ quels effets sur les autres salaires de la Fonction publique ?

Absolument RIEN, si on se réfère aux déclarations de la ministre, elle s'inquiète légalement des revalorisations à porter aux plus bas salaires de la catégorie C. Les autres restent visiblement suspendus à l'hypothétique dégel du point d'indice pour l'été.

Si aucune annonce ne tombe au 15 avril, la catégorie B va encore subir de plein fouet le *foutage de gueule* que nous avons dénoncé dernièrement : *Rémunération des fonctionnaires : comment le gouvernement flingue-t-il les grilles indiciaires ?*

→ IL Y A URGENCE, NOTAMMENT POUR LES AGENTS DE LA CATÉGORIE B !!!

Face à ce constat implacable, l'UNSA porte des revendications claires et pour toutes les catégories :

- une hausse immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ;
- de nouvelles grilles indiciaires types pour les trois catégories A/B/C ;
- la revalorisation des filières les plus féminisées ;
- l'amélioration des débuts de carrière ;
- l'intégration d'une part des primes dans la rémunération afin de les intégrer pour la retraite.

L'UNSA propose également d'instaurer un mécanisme de relèvement automatique de la valeur du point d'indice quand le SMIC progresse, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays européens. Ce dispositif de réévaluation du point, en fonction de l'inflation, empêcherait de voir à nouveau les grilles se chevaucher.

UNSA
Fonction Publique

” Augmentation du point d'indice

10%
de hausse
car les agent.e.s
sont engagé.e.s à

100%

L'UNSA n'accepte pas que le secteur public soit abandonné par l'État employeur dans la lutte pour le pouvoir d'achat, NOUS NE SOMMES PAS DES PARIAS !!!

